

Monoprix
A l'attention de Yvan Chamielec
Chef du département qualité
14 rue Marc Bloch
92116 Clichy Cedex

Paris, le 25 janvier 2017.

Monsieur Chamielec,

foodwatch vous remercie pour votre réponse. C'est avec beaucoup d'attention que nous l'avons étudiée.

Nous notons avec intérêt que vous prévoyez de changer, suite à notre lettre, l'étiquette du produit, en supprimant la mention « 3 nouveaux meneurs de jus » de l'emballage de votre produit « Orange Pêche Abricot » afin d'éviter une confusion possible, pouvant laisser penser qu'il s'agit d'un jus alors qu'il s'agit en réalité d'un nectar. Nous aimerions savoir quand cette modification prendra effet, et quelle sera la formule de remplacement, s'il y en a une ?

D'autre part, nous avons bien compris que le raisin est une base pour la composition du nectar (orange-pêche-abricot). Cependant, nous aimerions savoir si vous envisagez de mentionner ce fruit à l'avant de l'emballage, et/ou de l'inclure dans les images de fruits présentes sur la face avant de l'emballage ? Même si l'orange, la pêche et l'abricot correspondent au profil organoleptique du produit, le raisin représente 35.9% du produit, nous pensons donc que ne pas le mentionner sur la face avant de l'emballage présente le risque d'induire les consommateurs en erreur. Pourquoi le masquer ?

Pour revenir à l'appellation « nectar », pourquoi ne pas le mentionner à l'avant de l'emballage ? La mention « sans sucres ajoutés » que vous avancez ne constitue pas un élément d'information clair pour le consommateur. En effet, le consommateur moyen n'est pas au fait de la réglementation qui différencie un jus d'un nectar.

Dans l'attente de votre réponse, nous vous prions de croire, Monsieur Chamielec, en l'expression de nos salutations respectueuses.



Karine Jacquemart,
Directrice générale foodwatch France
Tél. 01 43 22 23 63

DEPARTEMENT QUALITE
14-16 Rue Marc Bloch
92116 CLICHY

FOODWATCH
A l'attention de Madame Jaquemart
53 Rue Meslay
75003 PARIS

OBJET : Réponse Courrier du 17 janvier 2017
Clichy, le 20 Janvier 2017

Madame,

Nous vous remercions pour votre courrier du 17 janvier courant et l'intérêt que vous portez à nos produits. Vous nous interrogez sur l'étiquetage du nectar de raisin, de pêche, d'orange et d'abricot à base de concentrés et le manque d'informations portées sur la face avant du produit.

En préambule, nous souhaitons vous rappeler que l'étiquette du produit présente bien l'ensemble des mentions obligatoires, à savoir, sa dénomination de vente, sa composition complète avec la liste de tous les ingrédients, le volume net, l'adresse du responsable de la mise sur le marché, les conseils de conservation, les informations nutritionnelles ... Ces informations couvrent la totalité d'une face et la taille des caractères les rendent parfaitement visibles et lisibles.

Pour répondre à vos questions :

- Les ingrédients mis en avant visuellement à savoir l'orange, la pêche et l'abricot sont en quantité significative (47,9%) dans la composition du nectar et ils sont ceux qui apportent au produit sa saveur caractéristique. Le raisin présent dans le produit est un ingrédient utilisé comme base neutre (comme l'eau), qui n'apporte pas de saveur particulière au produit. En effet, le goût du raisin n'est pas perceptible à la consommation du produit.
- Sur notre phrase humoristique, pour tenir compte de votre remarque, nous allons la changer pour lever toute ambiguïté qu'elle pourrait introduire.
- Enfin, cette étiquette présente la mention « sans sucres ajoutés », ce qui laisse clairement entendre que ce produit n'est pas un jus mais bien un nectar de qualité supérieure.

De façon générale, on constate que quelques ingrédients caractéristiques des produits illustrent les étiquettes afin de permettre au consommateur de faire son choix parmi l'offre nombreuse à laquelle il a accès. Le consommateur souhaitant avoir plus d'information sur le produit qu'il a choisi peut alors consulter une information plus détaillée, non cachée, présente sur l'étiquette. C'était notre intention sur notre nectar raisin, pêche, orange et abricot.

Nous restons à votre disposition pour toute question, veuillez recevoir, Madame, nos meilleures salutations.

Yvan Chamielec
Chef du département Qualité



MONOPRIX



Monoprix
A l'attention de Régis Schultz
Président
14 rue Marc Bloch
92110 Clichy

Paris, le 17 janvier 2017.

Monsieur Schultz,

foodwatch est une organisation indépendante de défense des consommateurs présente en France, en Allemagne et aux Pays-Bas, qui milite pour plus de transparence dans le secteur alimentaire et un accès pour tous à une alimentation saine.

Nous avons quelques questions à vous poser au sujet du jus de fruits Monoprix « Orange Pêche Abricot » :

- Pourquoi avoir choisi d'afficher en grand sur la face avant du produit la dénomination « orange pêche abricot », alors que ces fruits ne sont pas majoritaires dans la composition du produit ? (10% orange, 32,4% pêche et 5,5% abricot)
- Le produit contient 35,9% de concentré de raisin, il s'agit donc du fruit le plus présent dans ce jus. Pourquoi ne pas le mentionner à l'avant de l'emballage ?
- Pourquoi employer le terme « jus » à l'avant de l'emballage (« 3 nouveaux meneurs de jus »), alors qu'il s'agit en réalité d'un nectar de fruits partiellement à base de concentrés, contenant aussi de l'eau ?
- Pourquoi ne pas mentionner clairement à l'avant du produit l'appellation nectar ?

Pour assurer la transparence de l'étiquetage, et simplifier sa compréhension par tous, les informations essentielles des aliments doivent être indiquées de façon bien lisible sur la face principale de l'emballage. Elles ne doivent ni occulter la véritable nature des produits alimentaires ni risquer d'induire en erreur les consommateurs.

Nous vous remercions par avance de bien vouloir nous répondre d'ici le 23 janvier. Notez que, par souci de transparence, foodwatch se réserve le droit de rendre publiques notre lettre de ce jour ainsi que les réponses que vous voudrez bien y apporter.

Dans cette attente, nous vous prions de croire, Monsieur Schultz, en l'expression de nos salutations respectueuses,

A handwritten signature in black ink, appearing to be "Karine Jacquemart".

Karine Jacquemart,
Directrice générale, foodwatch France

Ligne directe : 01 43 22 23 63